



Sans les caissières : l'Arc de Triomphe ne tourne plus rond !

Aujourd'hui, 15 octobre 2018, un préavis de grève reconductible était déposé par le SNMH-CGT à l'Arc de Triomphe.

Des négociations se sont tenues jeudi dernier avec la DRH. Les agents ont estimé que le compte n'y était pas et ont donc voté la grève, notamment aux caisses. Le monument a ouvert gratuitement pendant une heure et demi (de 11h30 à 13h) et est depuis fermé... jusqu'à nouvel ordre.

Pourquoi ce mouvement ?

Parce que les conditions de travail n'ont cessé de se dégrader aux caisses de l'Arc depuis de nombreuses années et que le service est arrivé à un point de rupture. Il fallait donc sortir par le haut de cette situation et les agents ont décidé de prendre leur destin en main.

Le sous-effectif :

Les revendications portées dans le cadre de ce préavis abordent des sujets bien connus de l'ensemble des monuments du CMN puisqu'**il est question en premier lieu de sous-effectif et de précarité**. Les agents demandent le remplacement par des agents permanents (CDI ou titulaires) des 4 postes non remplacés, la stabilisation sur des contrats 6.5 (contrats CDD à temps plein en attente de l'affectation d'un titulaire) des vacataires abusivement employés en contrats de vacataires occasionnels, le passage en CDI à plein temps pour un CDI de week-end ainsi que la publication à la BIEP des postes vacants et le recours à la liste complémentaire du concours AASM.

A ces revendications le CMN n'a répondu que partiellement :

Sur les 4 postes revendiqués la DRH ne reconnaît qu'un besoin de 3 postes :

- Un vacataire du fait du recours normal à la liste complémentaire sera affecté au 1^{er} janvier,
- Le CDI week-end sera passé sur un CDI à temps-plein à compter du mois de novembre,
- Le troisième poste continuera d'être publié à la BIEP et le CMN fera une demande au ministère pour un recours à la liste complémentaire, en attendant un contrat 6.5 à temps-plein sera mis en place.

Les conditions de travail :

Autre sujet bien connu des agents du CMN celui des conditions de travail et de la reconnaissance des agents au niveau de leur évolution de carrière.

Les agents demandaient la réorganisation du service dans le sens d'une plus grande horizontalité et d'une plus grande diversification des tâches, ainsi que le passage en groupe 2 pour les 3 caissières les plus anciennes. Malgré le fait que l'une d'entre elles soit passée en groupe 2 à la CCP de la semaine dernière du fait de ses fonctions de mandataire. Qu'en est-il de la reconnaissance du travail depuis plus de 20 ans, aux caisses de l'Arc, dans des conditions de travail très difficiles pour les deux autres caissières ? Cela pose la question plus largement de comment le CMN traite comme de la véritable « chair à canon » ces caissières, sans reconnaissance, sans possibilité d'évolution de carrière alors que ce sont elles qui quotidiennement encaissent des dizaines de milliers d'euros dont elles ont la responsabilité et font face à plus de 1 million et demi de visiteurs par an. Des postes durs

avec un flux non-stop de visiteurs, avec une technicité qui a évolué depuis 20 ans, où parler plusieurs langues est une nécessité, et où la moindre erreur est reprochée aux agents avec sanctions à la clef. Dans ces conditions, la charge mentale est à son maximum !

Au-delà des caisses de l'Arc se pose également la reconnaissance des métiers de caisse et de boutiques, postes qui ont largement évolué ces 20 dernières années, où les agents ont su s'adapter aux évolutions du métier sans que les grilles et les carrières ne suivent le mouvement.

Pour le CMN le passage en groupe 2 ne se justifie pas puisque les agents n'exercent pas de missions justifiant une promotion... Alors qu'on ne leur a jamais proposé de tels missions.

En somme, l'organisation du service condamne les agents à ne jamais évoluer.

Pour l'organisation du service, le CMN propose de dissocier les fonctions régies des recettes des fonctions RH du service en deux pôles indépendants. Pour autant cette nouvelle organisation fait fi des agents du site et n'apporte pas de réponses concrètes aux revendications des agents.

Pour l'augmentation de la prime de pénibilité le CMN argue qu'une délibération au conseil d'administration après validation des tutelles est nécessaire et que pour les fonctionnaires il faudrait augmenter le soclage dans la RIFSEEP. Rien d'impossible donc sans un peu de volonté mais le CMN botte encore une fois en touche.

Pour ce qui concerne les revendications sur la revalorisation de :

La prime dominicale, les heures mécnats, l'indemnité pour travail en jours fériés, la dotation habillement, les tickets restaurants... Là encore, le CMN botte en touche en arguant que ces sujets ne concernent pas seulement les agents de l'Arc mais tous les agents du CMN. Or nous avons déposé un préavis pour l'Arc de Triomphe et non pas pour le CMN, il faut donc que le CMN ouvre des négociations sur ces sujets à l'Arc de Triomphe. Le SNMH-CGT s'inscrivant dans une logique de nivellement par le haut contrairement au CMN. Ce qui sera gagné ici ayant vocation à être étendu à tous.

Enfin au sujet de la situation des vacataires :

Le CMN ne reconnaît toujours pas la carence d'emploi sur le poste en la faisant toujours porter sur l'agent, allant à rebours de l'esprit de la loi. Et botte en touche pour ce qui concerne la mise en place d'une bourse à l'emploi des vacataires en arguant du fait que les administrateurs se recommandent officieusement des vacataires d'un site à l'autre. Éloge de l'opacité en somme.

Nouveau rendez-vous est donné demain matin à 10 heures à l'Arc de Triomphe et exiger du CMN des avancées sur les revendications.

Pour la reconnaissance des métiers, des carrières et des missions : La lutte continue !

Paris le 15 octobre 2018.

61, rue de Richelieu 75002 Paris ☎ 01.40.15.51.70 📠 01.40.15.51.77

Mel : snmh.cgt@gmail.com / Internet : www.cgt-culture.fr / Facebook: <http://www.facebook.com/snmh.cgt>